



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/546
12 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 20 c) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION
DES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ÉTUDIER ET ATTÉNUER LE PLUS POSSIBLE
LES CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Lettre datée du 9 août 1995, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un appel lancé par le Gouvernement ukrainien aux gouvernements de tous les pays concernant un appui scientifique, technique et financier à la mise en place d'un centre scientifique et technique international pour l'étude des accidents nucléaires et radiologiques et aux activités de ce centre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
l'Ukraine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Anatoli M. ZLENKO

ANNEXE

[Original : russe]

Appel lancé par le Gouvernement ukrainien aux gouvernements de tous les pays concernant un appui scientifique, technique et financier à la mise en place d'un centre scientifique et technique international pour l'étude des accidents nucléaires et radiologiques et aux activités de ce centre

Près de dix ans se sont écoulés depuis l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl qui, par son ampleur et par ses conséquences écologiques et socio-économiques, dépasse de beaucoup le territoire ukrainien et qui prend aujourd'hui les dimensions d'un problème mondial. L'Ukraine, qui a elle-même vécu la catastrophe nucléaire dans toute son horreur, comprend bien les préoccupations que suscite dans tous les pays du monde le maintien en exploitation de la centrale.

C'est pourquoi le Gouvernement ukrainien a pris la décision prudente d'envisager la possibilité de fermer la centrale de Tchernobyl d'ici à l'an 2000. Néanmoins, notre pays n'est pas en mesure de mener à bien un programme aussi vaste, qui entraîne des dépenses considérables.

Malheureusement, pour diverses raisons d'ordre politique et économique, il n'a pas été possible au cours des neuf ans qui se sont écoulés depuis la catastrophe de Tchernobyl de mettre sur pied un mécanisme efficace d'étude systématique de toutes les conséquences de la catastrophe. Il est en outre apparu clairement que même les pays industrialisés ne sont pas prêts à faire face à la situation et à prendre les mesures efficaces voulues pour parer aux conséquences d'une catastrophe mondiale.

Dans ces conditions, le Gouvernement ukrainien estime qu'une étude détaillée de tous les aspects de la catastrophe de Tchernobyl et des mesures prises pour faire face aux conséquences est de la plus haute importance pour l'humanité tout entière si l'on veut éviter à l'avenir une nouvelle catastrophe semblable et atténuer sensiblement les conséquences de tout incident qui pourrait se produire dans une centrale nucléaire. La situation particulière et l'état des installations de Tchernobyl offrent une possibilité unique de mettre au point des solutions concrètes et des mesures visant à éviter les accidents nucléaires et d'élaborer des techniques d'atténuation et d'élimination des conséquences des accidents nucléaires et radiologiques, de décontamination de l'environnement pollué, de fermeture de centrales, entre autres.

Pour créer des conditions de travail satisfaisantes pour les chercheurs des pays intéressés et les établissements scientifiques internationaux dans le cadre du programme consacré à la sûreté nucléaire et radiologique, à la prévention des accidents, à l'atténuation de leurs conséquences et à la décontamination de l'environnement et pour permettre des recherches radioécologiques et médico-biologiques, le Gouvernement ukrainien propose de créer un centre scientifique et technique international pour l'étude des accidents nucléaires et radiologiques. La création d'un tel centre permettrait de résoudre toute une série de problèmes liés à la fermeture de la centrale de Tchernobyl et aux mesures préparatoires requises et à la transformation de l'"Abri" en un système

/...

écologiquement sûr, ainsi que le problème du traitement d'une grande quantité de déchets radioactifs.

Le Gouvernement ukrainien, qui a approuvé l'idée de la création et du fonctionnement d'un centre international qui prenne dûment en considération les intérêts de la partie ukrainienne et qui voudrait créer les conditions les plus favorables à une coopération multilatérale dans le cadre du centre, souhaiterait recevoir des propositions concernant l'orientation des recherches, l'organisation des travaux et la participation de représentants d'autres États.

À la veille du dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, le Gouvernement ukrainien lance un appel aux gouvernements de tous les pays du monde, aux organisations internationales et aux institutions financières ainsi qu'aux dirigeants des centres et laboratoires de recherche – à tous ceux que l'avenir de l'humanité ne laisse pas indifférents – pour qu'ils participent à la création du centre scientifique et technique international pour l'étude des accidents nucléaires et radiologiques et à ses activités.
